



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT  
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL COMMUNAL DU 22.12.2014.**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;  
M. Freddy BAELEN, Mme Chantal BERTOUILLE, MM. Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins ;  
MM. Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Mme Alice LEEUWERCK, MM. Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Mme Carine HEYTE-STAMPER, MM. Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, MM. Frank EFESOTTI et Patrick DOMICENT, Conseillers Communaux ;  
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

-----

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin, Messieurs André GOBEYN, Eric DEVOS, Mesdames Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, sont excusés.

-----

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.25 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 12.12.2014.

-----

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

**P.S.-ECOLO - M.R. - ACTION**

-----

**1<sup>er</sup> objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 24.11.2014.**

Monsieur le Président propose d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 24.11.2014.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, précise qu'il tient à remercier les techniciens du Centre Culturel et les agents du service technique communal pour les aides apportées dans le cadre de la reconstitution de la Trêve de Noël (au Saint-Yvon) et de l'activité musicale qui s'est déroulée dans l'Eglise Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert.

Monsieur le Président se félicite en effet de la réussite de ces différentes activités et de la qualité des prestations effectuées par l'ensemble du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 24.11.2014, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 24.11.2014 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

**2<sup>e</sup> objet : C.P.A.S.. Modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de l'exercice 2014. Approbation. Décision.**

Le Conseil examine les modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de l'exercice 2014 du C.P.A.S., arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 28 octobre 2014 et parvenues le 07 novembre 2014 à l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Président commente comme suit ces modifications budgétaires :

Service ordinaire - recettes

Par rapport à la modification budgétaire précédente, il est constaté une augmentation globale des recettes de l'ordre de 23.772,42 €uros. Il s'agit de recettes supplémentaires issues des exercices antérieurs. Il n'est pas demandé de modifier l'intervention communale 2014, de l'ordre de 2.870.196,58 €uros.

Service ordinaire - dépenses

Au niveau des dépenses ordinaires, seulement 31 articles budgétaires sont revus, soit à la hausse, soit à la baisse. L'augmentation des dépenses, de l'ordre de 44.151,48 €uros est compensée en partie par une baisse, d'un montant total de 20.379,06 €uros, d'autres postes de dépenses, ce qui – compte tenu également du surplus de recettes de 23.772,42 €uros - rétablit l'équilibre budgétaire au montant « recettes/dépenses » général de 13.053.589,96 €uros.

Toujours au niveau des dépenses ordinaires, il s'agit de petites adaptations de fin d'exercice, pour éviter, sans doute, tout dépassement de crédits et présenter un compte budgétaire le plus cohérent possible, à l'instar de ce qui se pratique au niveau communal. Dans son rapport du 7 octobre 2014, la Commission budgétaire du C.P.A.S. stipule d'ailleurs que tous les crédits ont été revus sur base de la situation actuelle. La principale modification concerne les vêtements de travail (+ 7.300 €uros par rapport au crédit initial de 11.000 €uros).

Service extraordinaire

Les crédits pour l'aménagement de la cuisine du Service « Insertion » ont été prévus, à raison d'un montant total de 7.000 €uros financé par un futur prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire ainsi qu'une écriture de régularisation des voies et moyens (0,46 €uros par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire) pour le dossier d'achat du central téléphonique de la MR de Comines.

Après en avoir délibéré, compte tenu de ce qui précède, conformément aux dispositions de la loi du 08 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, le Conseil décide, par 16 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Monsieur Freddy BAELEN, Messieurs Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI et Patrick DOMICENT, Conseillers Communaux, et 4 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Mesdames Alice LEEUWERCK et Myriam LIPPINOIS, Conseillers Communaux, d'approuver les modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de 2014 que le Conseil de l'Action Sociale a adoptées en sa séance du 28 octobre 2014.

A l'issue de cette modification budgétaire n°2 la balance recettes/dépenses du budget ordinaire de l'exercice 2014 du C.P.A.S. s'établit comme suit :

Total des recettes : 13.053.589,96 €uros ;

Total des dépenses : 13.053.589,96 €uros.

Compte tenu de cette modification budgétaire n°2, la balance recettes/dépenses du budget extraordinaire de l'exercice 2014 du C.P.A.S. s'établit comme suit :

Total des recettes : 9.000.413,68 €uros ;

Total des dépenses : 8.264.925,52 €uros ;

Excédent : 735.488,16 €uros.

Chaque exemplaire des résolutions du Conseil de l'Action Sociale du 28 octobre 2014, revêtu de la mention approbative du Conseil Communal en séance du 22.12.2014, sera transmis à Monsieur le Président du C.P.A.S. de Comines-Warneton, pour toutes suites voulues.

### **3<sup>e</sup> objet : C.P.A.S.. Budgets ordinaire et extraordinaire pour 2015. Approbation.**

Monsieur le Président invite Monsieur Georges BAELEN, Président du C.P.A.S., à exposer les projets de budgets ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S. pour l'exercice 2015.

Monsieur Georges BAELEN, Président du C.P.A.S., intervient comme suit :

*« Le budget ordinaire du C.P.A.S. pour l'année 2015 se clôture, en équilibre recettes/dépenses, au montant de 12.632.510,33 €uros.*

*La contribution de la Ville pour parer à l'insuffisance des ressources ordinaires s'élève à 2.872.085,77 €uros.*

*Le budget extraordinaire du C.P.A.S. pour l'année 2015 se clôture comme suit :*

- recettes : 5.523.067,00 €uros ;
- dépenses : 736.485,84 €uros ;
- boni : 4.786.581,16 €uros.

*Il précise ensuite que :*

- *en date du 12 septembre 2014, en application de l'article 12 du R.G.C.C., la Commission budgétaire du C.P.A.S., composée du Président, de la Directrice générale, du Directeur Financier et d'un Chef de bureau administratif, a estimé que le projet budgétaire qui leur a été soumis respecte les dispositions budgétaires et comptables des lois, décrets et règlements ;*
- *lors de la réunion du 5 novembre 2014, le Comité de concertation « Commune-C.P.A.S. » a marqué son accord sur les projets de budgets 2015 du C.P.A.S. ;*
- *en date du 21.11.2014, en vertu de l'article 46, §2, 6° de la loi organique, le Directeur Financier du C.P.A.S. a examiné les projets de budgets ordinaire et extraordinaire 2015 du C.P.A.S. et a remis son avis de légalité n°10/2014, écrit, préalable et motivé. Il est favorable ;*
- *les procès-verbaux de la Commission budgétaire, du Comité de concertation et l'avis du Directeur Financier ont été joints au budget 2015 du C.P.A.S., sous la rubrique « Annexes ».*

#### SERVICE ORDINAIRE :

*Par rapport aux chiffres du budget initial de 2014, en ce qui concerne les dépenses de 2015, celles de personnel et de prélèvements sont en baisse, celles de fonctionnement, de transfert, de dette et de facturation interne sont à la hausse, comme suit :*

Dépenses	Année 2014 – budget initial	Année 2015 – budget initial
Personnel	7.304.001,94 €uros	7.246.068,14 €uros
Fonctionnement	1.630.387,40 €uros	1.702.531,40 €uros
Transfert	2.475.974,28 €uros	2.551.634,27 €uros
Dettes	567.960,28 €uros	612.276,52 €uros
Prélèvements	81.000,00 €uros	0,00 €uros
Facturation interne	0,00 €uros	240.000,00 €uros
Total général	12.059.323,90 €uros	12.352.510,33 €uros

Par rapport aux chiffres du budget initial de 2014, les catégories de recettes de 2015 se présentent comme suit :

Recettes	Année 2014 – budget initial	Année 2015 – budget initial
Prestations	2.421.270,35 €uros	2.370.120,77 €uros
Transfert	9.525.248,55 €uros	9.789.984,56 €uros
Dettes	12.805,00 €uros	12.405,00 €uros
Prélèvements	100.000,00 €uros	0,00 €uros
Facturation interne	0,00 €uros	240.000,00 €uros
Total général	12.059.323,90 €uros	12.412.510,33 €uros

#### SERVICE EXTRAORDINAIRE :

Outre les deux projets importants en cours (n°20110030 : travaux et honoraires rénovation MR Comines et n°20120046 : travaux et honoraires rénovation MR Ploegsteert), 32 nouveaux projets extraordinaires sont prévus au projet de budget extraordinaire 2015 du C.P.A.S., pour montant total de 736.485,84 €uros. Ces projets sont couverts comme suit :

- 682.635,84 €uros de prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire ;
- 4.051.092,54 €uros par emprunts, pour la rénovation de la MR de Comines (dossier engagé en 2014) ;
- 53.850,00 €uros de subsides.

En 2015, les projets extraordinaires les plus importants seront les suivants :

projet n°20110030 : Travaux et honoraires – rénovation MR Comines : 276.108,41 €uros ;  
 projet n°20150007 : Système d'appel infirmier couplé à la centrale téléphonique de la MR de Ploegsteert : 60.000 €uros ;  
 projet n°20150012 : Mobilier pour les chambres de la MR Comines : 50.000 €uros ;  
 projet n°20150015 : Divers matériel de cuisine MR Comines : 55.000 €uros ;  
 projet n°20150032 : travaux à la maison place Saint-Martin à Bas-Warneton : 53.850,00 €uros.

#### « Note de politique générale.

La note de politique générale du Centre Public d'Action Sociale répond à différentes dispositions légales, elle constitue une annexe obligatoire au budget du C.P.A.S..

Cet impératif légal est amplifié par la nécessité de démontrer que le C.P.A.S. prône un service de qualité, tout en s'inscrivant dans la politique de la Ville de Comines-Warneton.

La note de politique est constituée des dossiers qui ont marqué l'année 2014, ainsi que des projets qui devraient se concrétiser ou démarrer en 2015.

Une préface est, comme pour la précédente note, réservée à la réforme des grades légaux, avec la concrétisation des outils de gouvernance : organigramme de notre Centre, mise en place du Comité de Direction et du contrat d'objectifs et le système de contrôle interne du fonctionnement des services.

La note de politique 2015 de notre Centre faisant plus de 130 pages, nous passerons en revue les éléments marquants de celle-ci :

Concernant la matière sociale :

- Augmentation de l'intervention de l'Etat dans le revenu d'intégration sociale :

Depuis le 1er juillet 2014, la loi-programme a augmenté les pourcentages de remboursement mentionnés dans la loi du 22 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, les faisant passer de 50%, 60% et 70% à respectivement 55%, 65% et 75%.

D'autre part, s'il s'agit d'un étudiant ayant conclu un PIIS, l'intervention augmente de 10% en application de l'article 34 de la loi du 22 mai 2002.

N.B. : tous les étudiants de notre Centre ont conclu un PIIS.

Nous n'avons pour le moment aucun RIS 70 %.

Il s'agit bien de prévisions. Ces chiffres sont donc donnés à titre indicatif, le nombre d'étudiants à 50 % ou à 60 % pouvant fluctuer d'une année à l'autre.

Impact estimé pour 2014 : 14 462.33 €

Nous constatons en 2014, une légère diminution du nombre mensuel de bénéficiaires RIS par rapport aux chiffres de 2013. Cette diminution peut en partie s'expliquer par l'accès plus étoffé aux informations de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale qui permet aux assistants sociaux de vérifier les informations transmises par les bénéficiaires. L'accès à la BCSS est un outil permettant notamment aux CPAS de lutter contre la fraude sociale.

De plus, depuis plusieurs mois, des rapports sociaux d'information sont transmis par les assistants sociaux au Bureau Permanent en vue de l'alerter de situations de personnes ne respectant pas, de manière intentionnelle, les engagements pris et négociés dans le cadre du PIIS. A différentes reprises, il est arrivé que les membres du Bureau Permanent prennent la décision de sanctionner ces personnes en mettant fin (parfois de manière temporaire) au paiement du RIS ou en imposant la reprise du respect des engagements liés au PIIS pour octroyer le RIS.

- Les exclusions du chômage affluent dans les C.P.A.S..

Alors que notre dernière note de politique générale faisait transparaître une légère diminution entre juillet 2011 et juillet 2012, ça n'était que pour mieux rebondir à la hausse en juillet 2013.

Toujours en juillet 2013, on a pu également observer un chiffre interpellant, à savoir que le nombre de sanctionnés chômage représente 64% du nombre total d'ayants-droit au R.I.S.! Nous constatons une nouvelle diminution en juillet 2014 par rapport à l'année précédente. L'année 2015 sera probablement une année ponctuée de nouvelles arrivées massives de personnes exclues du chômage, et ce, suite à la mise en place des nouvelles réglementations fédérales.

Il sera dès lors pertinent de ré-analyser ce chiffre en juillet 2015 afin de voir si l'afflux, dans notre Centre, fut aussi important qu'on le prévoit à l'heure actuelle.

- Logements d'urgence

La maison située Rue de l'Ancienne Place 17 à 7784 Bas-Warneton

Ce logement est actuellement en cours de rénovation. Il est à souligner que notre service insertion s'est occupé de la majeure partie des travaux. Le logement sera prêt dans les prochains mois, il conviendra à une famille vu qu'il est pourvu de trois chambres spacieuses.

Loyer fixé à 20% des revenus et provision de charges 120€ + 30€ par personne supplémentaire (BP du 24/01/2013), garantie locative de 310€ + 17 € de frais de dossier.

Un troisième logement en projet :

Nous avons été retenus pour un nouvel appel à projet « Augmentation du nombre de logements d'urgence ». En effet, la Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, Madame Maggy DE BLOCK a accepté notre demande de subvention pour la rénovation d'un 3ème logement d'urgence situé Place Saint-Martin, 4 à 7784 Bas-Warneton.

Nous bénéficierons ainsi d'une subvention de 53 850 Euros de la Loterie Nationale pour la réalisation des travaux de rénovation et l'aménagement du logement d'urgence. Notre Centre prépare le métré et le cahier spécial des charges afin de lancer les travaux. Le service insertion se chargera des travaux.

Concernant notre service repas à domicile :

Courant 2012, nous avons connu une chute du nombre des repas, jusqu'à servir moins de 80 repas par jour (mars, avril et juin 2013). L'organisation du service a alors été adaptée, nous sommes notamment passés à une tournée avec deux véhicules qui a permis d'optimiser le transport.

Depuis juillet 2013, cette moyenne dépasse à nouveau les 80 repas par jour. Une première publicité avait été faite dans le Vivre à Comines en novembre 2013. Nous veillons à régulièrement renouveler cette publication. Des triptyques sont également distribués au sein des guichets de l'hôtel de Ville et lors des réunions « Cafés Alzheimer ».

A noter que depuis mars 2014, nous passons au-delà des 90 repas par jour et nous avons dû réinstaurer une troisième tournée.

N.B. : Lors des périodes de juillet-août, le nombre de repas a tendance à augmenter vu la fermeture pour congés annuels d'un service de repas à domicile de l'entité qui réoriente ses clients vers notre service.

Depuis début novembre 2014, une réorganisation a eu lieu. Ainsi, il a été demandé aux clients de se positionner sur une fréquence de livraison, à savoir : du lundi au vendredi ou 6 jours/semaine ou 7 jours/7.

Les désistements par rapport à cette fréquence établie ne sont plus autorisés qu'en cas d'hospitalisation ou d'absence de plus de 2 jours.

Cette réorganisation et ce mode de fonctionnement permettent d'optimiser l'organisation des livraisons et également de mieux prévoir les commandes de denrées et éviter les gaspillages inutiles.

Concernant notre service de repassage « La Boîte à Bulles » :

Au début du fonctionnement du service en titres services, le titre était de 6,5 €. Depuis, il n'a cessé d'augmenter pour atteindre 9 € depuis le 01 janvier 2014. De plus, à partir de 500 titres commandés, le titre passe à 10 €.

Le service fonctionne actuellement avec une personne à mi-temps et une personne à ¼ temps. Le travail s'accumule dès lors rapidement lorsqu'une personne est absente.

Depuis le 1er juin 2014, le service a été réorganisé. De nouvelles plages d'ouverture ont été instaurées pour permettre une rentabilité plus importante du personnel et également éviter des remplacements qui s'avèreraient onéreux pour le service.

Actuellement, il semblerait que cette réorganisation permette d'équilibrer les recettes et les dépenses.

Passons maintenant au chapitre de nos Maisons de repos et plus particulièrement aux travaux de rénovation, extension et de construction.

Notre Centre a terminé les travaux de rénovation de la Châtellenie en février 2012. La Maison de repos est donc aux normes MR/MRS et peut accueillir 40 résidents.

Les travaux du Home Paul Demade ont débuté le 1er octobre 2014, ils s'effectuent en 3 phases, les résidents étant présents pendant toute la durée des travaux.

Une phase préliminaire est réservée aux travaux de désamiantage du bâtiment.

La phase 1 étant la construction de la nouvelle aile, les travaux ont commencé par l'aménagement extérieur de l'entrée définitive de la maison de repos, notamment la rampe PMR et la mise en place des deux nouvelles chaudières.

Pendant la phase 1, nous avons dû désaffecter 8 lits pour permettre la jonction de la nouvelle aile au bâtiment actuel.

Les phases 2 et 3 consisteront à la rénovation du bâtiment actuel.

A partir de la deuxième phase, nous récupérerons la totalité de l'hébergement, c'est-à-dire les 85 lits.

Après les travaux, nous disposerons d'une unité spécifique pour 5 lits court-séjour (demande en cours à la Région Wallonne).

Concernant le projet de construction du Sacré Cœur à Ploegsteert, l'auteur de projet nous a remis le dossier Projet en août 2014. Celui-ci a été approuvé en Comité de concertation et soumis au Conseil en novembre 2014 et a été envoyé aux autorités subsidiaires. Nous attendons de leurs nouvelles pour lancer les différents marchés publics.

### EN CONCLUSION

Par cette note de politique générale, nous avons voulu donner un aperçu de la diversité et de la qualité des actions menées au quotidien au sein de notre CPAS.

Cette année encore, l'intervention communale est stabilisée. Soulignons que c'est le cas depuis 2011.

Ceci grâce à divers efforts faits notamment :

- au niveau des frais de fonctionnement : continuité dans le travail des marchés publics, suivi des consommations, conscientisation des budgets et du coût du matériel par le personnel ;

- au niveau des frais du personnel : non remplacement des arrêts maladies, remplacement non systématique des départs en pension, analyse rigoureuse des charges de travail, régularisation de la continuité des soins jour/nuit ;

- optimisation du financement INAMI avec de très bons chiffres au niveau du taux d'occupation.

Ces efforts sont maintenus depuis maintenant plusieurs années, et sont toujours plus conséquents au fil des années : tout augmente, nous sommes en période de crise, mais notre Centre est fier de souligner les efforts consentis par tout un chacun et traduits dans le résultat des comptes et l'élaboration du budget tout en maintenant la qualité des services proposés à la population de Comines-Warneton, tant au niveau des services sociaux, que dans les maisons de repos. ».

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, attire l'attention de Monsieur le Président du C.P.A.S. sur la nécessité de réorganiser le service « Boîte à bulles » et d'être attentif aux conséquences des mesures d'effort et d'austérité mises en œuvre par les autorités supérieures. Il estime également qu'il y a lieu non seulement de lutter contre la fraude sociale, mais également contre la fraude fiscale.

Monsieur Georges BAELEN, Président du C.P.A.S., précise que les efforts dans l'amélioration du fonctionnement du service de la « boîte à bulles » seront poursuivis et qu'en ce qui concerne les R.I.S., des prévisions budgétaires ont été faites et les crédits ad hoc prévus au budget.

Monsieur le Président précise que les mesures mises en œuvre à l'époque sur l'entité en matière d'emplois (PTP, Activa, ...) et d'activation des demandeurs d'emploi permettent aujourd'hui d'éviter de nombreuses sanctions.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, constate certes une stabilisation de la dotation communale depuis 2011, mais s'interroge sur la politique générale menée par la Ville et le C.P.A.S. dans le domaine de l'emploi, en particulier le nombre aussi élevé de personnes à réinsérer malgré la présence de l'entreprise S.A. CL Warneton sur l'entité. Il s'interroge plus spécifiquement sur la mise sur pied d'un partenariat entre le C.P.A.S. et l'entreprise CL Warneton. Il souhaite connaître le nombre de personnes réinsérées dans le privé. En ce qui concerne le service extraordinaire, il précise que les projets vont dans le bon sens, mais déplore, malgré le travail des services du C.P.A.S., un manque d'ambitions

de par, notamment, le fait que des dossiers ont été introduits il y a déjà longtemps et semblent ne pas avancer.

Monsieur Georges BAELEN, Président du C.P.A.S., précise que la crise financière explique cette relative stagnation de dossiers importants, que ceux-ci ont été introduits et ne sont approuvés qu'après que les autorités de tutelle ont accepté le projet et accordé le subside. Tous ces dossiers font l'objet d'un suivi et que la dotation communale, examinée et approuvée lors du comité de concertation Commune-C.P.A.S., a vocation à permettre au C.P.A.S. d'atteindre ses objectifs tant en matières sociales qu'en matière d'investissements.

Monsieur le Président précise que l'emploi chez la S.A. CL Warneton est composé, dans ses grandes lignes, de 2/3 d'agents résidant en France et d'1/3 d'agents habitant en Belgique et que grâce aux taxes et autres impôts, des investissements utiles à la collectivité peuvent être effectués, notamment au profit des maisons de repos gérées par le C.P.A.S.. Il insiste également sur la nécessité d'attendre d'obtenir le subventionnement des investissements à effectuer aux maisons de repos et aux maisons de repos et de soins par les autorités régionales et rappelle que le dossier de construction de la maison de repos de Ploegsteert a été introduit. Il précise qu'une cinquantaine de personnes (dont des articles 60) suivent actuellement des formations en vue d'un retour sur le marché de l'emploi.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que des réinsertions se font également via les activités des régies de quartier.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 16 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI et Patrick DOMICENT, Conseillers Communaux, et 4 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Mesdames Alice LEEUWERCK et Myriam LIPPINOIS, Conseillers Communaux, d'approuver les projets de budgets ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S. pour l'exercice 2015 que le Conseil de l'Action Sociale a adoptés en sa séance du 25 novembre 2014.

Les budgets ordinaire et extraordinaire 2015 du C.P.A.S., dûment revêtus de la mention approbative du Conseil Communal du 22 décembre 2014, seront renvoyés, pour toutes suites voulues, à Monsieur le Président du C.P.A.S..

**4<sup>e</sup> objet : Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 5 novembre 2014. Communication.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**5<sup>e</sup> objet : Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2014. Avis. Décision.**

Conformément aux dispositions du décret impérial du 30 décembre 1809 organique des Fabriques d'Eglise et à la loi du 04.03.1870 qui régleme la comptabilité des fabriques d'église, le Conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable en vue de l'approbation, par le Collège du Conseil Provincial, de la résolution du 27 novembre 2014 par laquelle le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert apporte des modifications à son budget pour l'année 2014.

Il n'est pas demandé de revoir à la hausse le supplément de la Ville pour les frais ordinaires du culte.



Chacun des exemplaires de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2014 de la Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert sera revêtu de la mention « Vu et avis favorable du Conseil Communal de Comines-Warneton en séance du 22 décembre 2014 » et sera transmis à l'autorité supérieure, pour approbation, et à Monseigneur l'Evêque, place de l'Evêché, 1 à 7500 Tournai.

**6<sup>e</sup> objet : Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Bas-Warneton. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2014. Avis. Décision.**

Conformément aux dispositions du décret impérial du 30 décembre 1809 organique des Fabriques d'Eglise et à la loi du 04.03.1870 qui réglemente la comptabilité des fabriques d'église, le Conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable en vue de l'approbation, par le Collège du Conseil Provincial, de la résolution du 28 novembre 2014 par laquelle le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Bas-Warneton apporte des modifications à son budget pour l'année 2014.

Il n'est pas demandé de revoir à la hausse le supplément de la Ville pour les frais ordinaires du culte.

Chacun des exemplaires de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2014 de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Bas-Warneton sera revêtu de la mention « Vu et avis favorable du Conseil Communal de Comines-Warneton en séance du 22 décembre 2014 » et sera transmis à l'autorité supérieure, pour approbation, et à Monseigneur l'Evêque, place de l'Evêché, 1 à 7500 Tournai.

**7<sup>e</sup> objet : Rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la Ville de Comines-Warneton pour l'année 2013. Communication.**

Conformément aux dispositions de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, chaque membre de la présente assemblée a reçu un exemplaire du rapport du Collège des Bourgmestres et Echevins sur l'administration et la situation des affaires de la Ville pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce rapport.

Ce rapport sera transmis, pour information, conformément à la loi, à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut ainsi qu'à Monsieur le Commissaire d'Arrondissement à Mouscron.

**8<sup>e</sup> objet : Finances communales. Projets de budgets communaux ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2015. Examen et vote.**

Monsieur le Président invite Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, à présenter les projets de budgets communaux ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2015.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, intervient comme suit :

**« Projets de budgets ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2015.**

*Comme chaque année, nous avons répondu aux différentes directives des circulaires émanant de la Région Wallonne et suite à la commission des finances du 11 courant qui, je vous le rappelle, permet à tous les Conseillers Communaux d'obtenir des renseignements et des éclaircissements de nature technique, nous vous proposons à présent un projet de budget 2015. Comme signalé lors de la commission des finances, seule une petite modification de dernière minute vous est demandée en ce qui concerne le subside « Subvention aux organismes de loisirs », il est proposé une augmentation de 125 euros pour la chorale les « Séraphins » afin de la mettre au même niveau que les autres.*

Ce budget est de la même lignée que les précédents. Certains comme chaque année, le taxeront de vide, seulement, grâce à lui à l'ordinaire, nous prévoyons de payer le personnel, de prévoir au fonctionnement de l'administration, de doter le C.P.A.S. et la Zone de Police, sans oublier les subsides aux associations et de rembourser la dette tandis qu'à l'extraordinaire, pas moins de 42 projets sont proposés.

Le budget 2015 se clôture à l'ordinaire avec un boni de plus de 860.000 euros et je vous rappelle que depuis 2013, nous clôturons les budgets avec un boni, ce qui confirme la bonne gestion de notre ville.

Malheureusement, beaucoup d'ombres planent au-dessus des villes. Comme le titre l'Union des Villes et des Communes : « le Fédéral inflige une nouvelle saignée financière aux municipalistes » : manque à gagner aux recettes de l'I.P.P. dû au saut de l'index, les exclusions du chômage ou encore les exclusions de l'assurance maladie invalidité, diminution de la dotation fédérale aux zones de police, taxation des intercommunales d'où une diminution des dividendes, le financement des zones de secours, pensions du personnel, bref, l'avenir n'est pas rose et nous devons faire face à pas mal de défis dans les prochaines années, nous serons donc contents d'avoir des réserves.

Mais revenons au budget. Cette année encore, j'ai fait le choix d'utiliser la formule « 3% des dépenses de personnel + 3 % des dépenses de dette du budget ordinaire 2015 », soit le choix minimal. Incitée par la circulaire budgétaire, cette recette fictive, préfigure les dépenses non engagées de l'exercice et est estimée à 366.603,37 €. Vous la retrouvez page 15 de votre budget à l'article 00010/10601.

Au niveau des dépenses ordinaires, il est proposé, à l'article 06001/955-01 (page 24) de puiser un montant maximum de 2.800.000 € de l'ordinaire afin de permettre un financement quasi intégral des nouveaux projets extraordinaires 2015. Ceci réduit encore nos dépenses de dette qui, pour 2015, seront de l'ordre de 6,39 % du total des dépenses, à l'exercice propre.

Comme précisé par Monsieur le Comptable spécial, la dotation de la Commune pour la Zone de Police, a été fixée à 1.726.000 € au budget ordinaire 2015.

En ce qui concerne les pompiers, un montant de 567.400 € a été inscrit à l'article 35101/435-01. C'était le montant provisoire qui comporte le total des dépenses inscrites, moins le total des recettes, plus le salaire annuel du Sous-lieutenant professionnel. Nous venons d'apprendre que le gouverneur de la province propose 530.852 €. Seul le subside de 375 € pour l'amicale des sapeurs-pompiers subsiste indépendamment.

Comme la zone n'est pas encore prête, le paiement des salaires nets des pompiers sera encore assuré par la ville de Comines-Warneton, ceci le temps nécessaire à la zone d'être au point.

La subvention communale de fonctionnement au C.P.A.S. n'augmentera que très légèrement. Elle sera de l'ordre de 2.872.085,77 € pour 2015 contre 2.870.196,58 € en 2014.

En recette, en ce qui concerne la prévision budgétaire liée du Fonds des communes – la prévision de dotation générale passera de 6.706.903,69 € (2014) à 7.000.592,83 € en 2015, soit une progression de plus de 290.000 €.

Sur base des instructions contenues dans la circulaire budgétaire, sans modification du taux (de 2.500 centimes additionnels), à l'article 040/37101, par rapport aux exercices précédents, la recette découlant des centimes additionnels au précompte immobilier a été estimée au montant de 5.048.022,02 €, compte tenu de la progression des chiffres des années antérieures.

La troisième source importante de recettes, celle liée à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physique, selon les données fournies par le S.P.F. Finances, la prévision de 2015 : 3.103.157,90 €uros, enregistre une diminution importante par rapport à celle de 2014, de près de 300.000 €uros : 294.142,91 €uros pour être précis ceci dû aux nouvelles mesures prises par le gouvernement.

### SERVICE ORDINAIRE

Le budget ordinaire s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	boni / mali
Exercice proprement dit	23.145.701,02 €	24.009.816,26 €	Boni de 864.115,24 €
Exercices antérieurs	145,00 €	9.179.019,21 €	+ 9.178.874,21 €
Prélèvements	2.800.000,00 €	0,00 €	- 2.800.000,00 €
Total général	25.945.846,02 €	33.188.835,47 €	Boni de 7.242.989,45 €

Tableau de % des dépenses de la Commune par rapport au total de l'exercice propre :

	Budget initial 2014	Budget initial 2015
Dépenses de personnel	43,30 %	46,40 %
Dépenses de fonctionnement	15,20 %	12,57 %
Dépenses de transfert	34,14 %	34,64 %
Dépenses de dette	7,36 %	6,39 %

### SERVICE EXTRAORDINAIRE

L'avant-projet de budget extraordinaire 2015 se veut la traduction, en chiffres estimés, de divers projets subsidiés ou non, dont vous trouverez le nom ainsi que l'inscription la plus détaillée possible en regard du libellé des articles budgétaires concernés.

Vous y trouverez les 42 projets extraordinaires 2015 - et les moyens de financement y afférents (prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire, emprunts communaux ou régionaux et subsides) - aux pages 70 et 71, en fin du projet de budget extraordinaire 2015 :

Total des prévisions de dépenses extraordinaires 2015	Total des recettes prévues par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire	Total des recettes prévues par emprunts à charge de la Ville et du S.P.W.	Total des recettes provenant de subsides
9.772.158,23 €uros	4.165.585,18 €uros	4.647.073,05 €uros	959.500,00 €uros

Ce budget reprend aussi tous les postes budgétaires liés aux projets extraordinaires des exercices précédents non encore clôturés, notamment au niveau de la reconstitution de la trésorerie ordinaire par les emprunts encore à contracter.

Le projet de budget extraordinaire 2015 présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	boni / mali
Exercice propre	11.901.068,36 €	6.431.873,05 €	- 5.469.195,31 €
Exercices antérieurs	150.000,00 €	2.750.450,68 €	+ 2.600.450,68 €
Prélèvements	53.073,09 €	4.499.345,18 €	+ 4.446.272,09 €
Total général	12.104.141,45 €	13.681.668,91 €	+ 1.577.527,46 €

Suite à votre question sur les Choucas des Tours ou (*Corvus monedula*), j'ai interrogé la ligue royale belge pour la protection des oiseaux. Voici la réponse :

« Les Choucas de nos pays occidentaux sont sédentaires ou erratiques en grande majorité mais ceux originaires de Scandinavie hivernent aux Pays-Bas et en Belgique. C'est pour cela que nous en voyons plus l'hiver. Considéré à tort comme nuisible, le Choucas n'est pas toujours apprécié chez nous mais bénéficie tout de même d'une protection totale. ». En ce qui concerne le subside à la troupe Fantasia, il n'a plus été versé depuis 2012.

Pour la liste des locataires et fermiers de la commune (page 90), j'ai déjà eu une réunion avec le Directeur Financier pour analyser le contenu et corriger les éventuelles situations anachroniques ou obsolètes et revoir ou actualiser les loyers.

En ce qui concerne les logements inoccupés, 107 ont été recensés comme inoccupés, ils ont fait l'objet d'un courrier. 32 sont réellement occupés, 7 ménages se sont inscrits aux registres de la population, 8 sont signalés en travaux et un rendez-vous sera fixé pour établir un rapport photographique afin de vérifier la véracité des faits et l'état d'avancement.

Dans les réponses reçues, 7 logements sont à vendre, 6 en règlement de succession et 2 en règlement de divorce. 6 logements ont été vendus, il y a donc un changement de propriétaire. On notera également que 2 compromis de vente ont été signés.

	2013	2014
Lettres envoyées	201	107
Pas de réponses	54	37

Réponse	2013	2014
travaux	40	8
occupés	31	32
succession	4	6
Erreur numérotation	14	6
A vendre	13	7
divorce	0	2
Changement de propriétaire	3	6
Changement d'affectation	0	9
Litige avec locataire français	7	0
Seconde résidence	4	0

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, demande, en cas de réalisation d'un éclairage le long du RAVeL, d'être sélectif et parcimonieux sur le sujet. Il demande également à ce qu'une certaine cohérence soit mise en œuvre en matière d'inondations et pour lesquelles un crédit de 500.000 € a été prévu, en ce sens qu'il y a lieu d'être particulièrement vigilant par rapport à des aménagements le long des cours d'eau et à des remblais. Il estime à ce sujet qu'il est essentiel d'essayer de « retenir » l'eau, comme préconisé par l'Intercommunale IPALLE. Il cite à cet égard le projet industriel d'implantation d'une entreprise le long de la Haute Planche, introduit par une entreprise de Bas-Warneton et souhaite ardemment que les conditions émises par la C.C.A.T.M. (Commission Communale Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité) dans son avis sur cette demande, dont une condition du maintien en l'état des berges du ruisseau, seront fixées dans l'autorisation et respectées par le demandeur. Il précise que des travaux non couverts par permis sont déjà en cours de réalisation. Il souhaite également attirer l'attention des membres de la présente assemblée sur la nécessité de procéder à des extensions de bâtiments susceptibles de mettre plus en valeur la Société d'Histoire de Comines-Warneton et sa Région, les compétences de ses membres et leur expertise (exemple : dans le cadre du Centre d'Interprétation) et de procéder à des améliorations (sécurisation de l'installation électrique, dépollution, ...) au dépôt communal de Warneton. Il cite également la nécessité de veiller à un bon aménagement des abords de la future placette d'Houthem (notamment en termes de parkings) et à une amélioration de l'infrastructure du Centre Culturel.

Monsieur le Président précise que :

- en ce qui concerne le dossier de demande introduit par la S.P.R.L. N. BRAEM, aucune autorisation n'a à ce jour été délivrée et que des contrôles seront effectués par le Département de la Police et des Contrôles (D.P.C.) ;
- des crédits en vue d'extensions de bâtiments destinées à la Société d'Histoire ont été prévus au budget, que des dossiers ont été introduits auprès des instances européennes (FEDER) et qu'une décision sur ces projets devrait être prise prochainement. Il précise que la mise sur pied du Centre d'Interprétation « Plugstreet » a été rendue possible via des subsides Interreg et que dans tous les cas de figure, des crédits ayant été prévus pour ce projet, ce dossier pourra avancer ;
- des travaux d'amélioration et de réorganisation du dépôt de Warneton sont en cours et que des crédits ont été prévus à cette fin ;
- des crédits ont été inscrits au budget pour les projets de l'espace de convivialité à Houthem dans le cadre du P.C.D.R. et de rénovation du Centre Culturel ;
- une étude sur les inondations a été confiée à l'Intercommunale IPALLE.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime que le service ordinaire ne présente pas de grands changements par rapport aux budgets précédents et estime ne retrouver aucune mesure d'économies structurelles dans ce service. De même, il estime ne retrouver aucun nouveau projet important dans le tableau repris au service extraordinaire. Il estime que le dépôt communal n'a subi aucune modification depuis 2 ans. Il estime que la majorité manque de nouveaux projets ambitieux notamment en matière de santé, de mise en valeur de la Société d'Histoire et de respect de l'environnement. Il précise pour ces raisons que les membres du groupe MR s'abstiendront sur les projets de budgets soumis à l'adoption de la présente assemblée.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances et le Personnel dans ses attributions, précise que :

- les dépenses de fonctionnement au service ordinaire sont en légère diminution ;
- le taux des centimes additionnels à l'I.P.P. est inchangé malgré l'augmentation des frais déductibles ;
- une somme de 2.500 € à accorder au S.I.D.E.C. servira à cette association de procéder à l'acquisition de panneaux en matière de jumelage ;
- la somme de 450.000 € pour la piscine représente le coût-vérité, le « bas de laine » constitué auparavant par la vente de terrains industriels et compensant les frais de gestion de la piscine étant épuisé ;
- maintenant que des services précédemment actifs au dépôt communal de Warneton ont été déplacés, des travaux d'amélioration du site, notamment en terme d'installations électriques, pourront être entrepris ;
- de nombreux projets (entre autres aménagements en matière de gestion et de retenue de l'eau) sont en attente d'avis (exemple : Intercommunale IPALLE) ou de décisions (exemple : rénovation du bâtiment abritant la Société d'Histoire introduit en FEDER).

Monsieur le Président précise que :

- les serres communales et le service de la mécanique ont été déplacés sur le site du nouvel arsenal à Warneton, que des travaux de réorganisation du dépôt et de ses abords sont en cours de réalisation et que le dépôt communal sert principalement d'entrepôt ;
- l'aménagement du zoning dit « des 4 Rois », accepté il y a déjà 2 ans, bénéficiera d'une subvention de 500.000 € ;
- les aménagements déjà réalisés au profit de la Société d'Histoire l'ont été en concertation permanente avec ses responsables. Il rappelle également que les responsables de la Société d'Histoire ont participé à la création du Musée de la Rubanerie et du Centre de la Mémoire et précise que l'objectif est maintenant de développer le Centre de Documentation et d'Histoire à Warneton.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 16 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI et Patrick DOMICENT, Conseillers Communaux, et 4 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Mesdames Alice LEEUWERCK et Myriam LIPPINOIS, Conseillers Communaux, d'adopter la décision suivante :

voir annexe.

**9<sup>e</sup> objet : Finances communales. Répartition des subsides pour l'année 2015. Décision.**

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la répartition des subsides 2015 en faveur des divers groupements et associations de l'entité, telle que figurant au projet de budget communal ordinaire de 2015.

Monsieur le Président précise qu'en sa séance du 11.12.2014, la Commission Communale des Finances a examiné en détail le projet de répartition des subsides communaux 2015 et a marqué un avis favorable sur celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 16 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI et Patrick DOMICENT, Conseillers Communaux, et 4 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Mesdames Alice LEEUWERCK et Myriam LIPPINOIS, Conseillers Communaux, d'approuver la répartition des subsides pour l'année 2015 telle que proposée.

**10<sup>e</sup> objet : Budget extraordinaire 2015. Fournitures diverses, travaux et de services relevant du service extraordinaire couverts par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire. Fixation du mode de passation des marchés et des critères de sélection. Approbation des cahiers des charges-type. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**11<sup>e</sup> objet : Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°3 de l'exercice 2014. Arrêté d'approbation de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut. Communication.**

Conformément aux dispositions de l'article 7 du Règlement général sur la comptabilité communale, le Conseil prend acte d'un arrêté daté du 28.11.2014, parvenu le 01.12.2014 à l'Hôtel de Ville, par lequel Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut approuve les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°3 de l'exercice 2014 arrêtées par le Conseil Communal en sa séance du 29.10.2014 (3<sup>ème</sup> objet).

Monsieur le Président précise que l'autorité de tutelle n'a apporté qu'une seule rectification technique en ce qui concerne le contenu de ces modifications budgétaires, à l'article 06089/995-51.2014, en remplaçant le montant de 926.316,00 €uros par le montant de 962.316,00 €uros. De plus, il a considéré que ces documents étaient conformes à la loi et à l'intérêt général.

Cet arrêté d'approbation sera classé au dossier ad hoc, dans les archives communales.

**12<sup>e</sup> objet : Mise en souterrain des réseaux de basse tension et d'éclairage public dans le tronçon de la rue d'Armentières (à Ploegsteert) compris entre le Chemin Duhem et le cours d'eau « La Warnave ». Devis. Approbation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**13<sup>e</sup> objet : Ureba exceptionnel 2013. Amélioration de la performance énergétique des bâtiments de la Société Protectrice des Animaux. Marché public de travaux. Lot 1 : menuiseries extérieures. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Approbation du cahier spécial des charges, du projet, des plans et des métrés. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**14<sup>e</sup> objet : Ureba exceptionnel 2013. Amélioration de la performance énergétique des bâtiments de la Société Protectrice des Animaux. Marché public de travaux. Lot 2 : H.V.A.C.. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Approbation du cahier spécial des charges, du projet, des plans et des métrés. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**15<sup>e</sup> objet : Ureba exceptionnel 2013. Amélioration de la performance énergétique des bâtiments de la Société Protectrice des Animaux. Marché public de fournitures. Lot 3 : panneaux de menuiserie et matériaux d'isolation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Approbation du cahier spécial des charges, du projet, des plans et des métrés. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**16<sup>e</sup> objet : Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2013-2016. Voirie. Pose d'un enduisage. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.**

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**17<sup>e</sup> objet :** Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2013-2016. Voirie. Asphaltage des voiries communales. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**18<sup>e</sup> objet :** Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2013-2016. Voirie. Rénovation des dalles de béton. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**19<sup>e</sup> objet :** Logement. Ancrage communal. Programme bisannuel d'actions 2009-2010. Projet de réhabilitation de l'immeuble sis rue de la Cortewilde, 9A à 7781 Comines-Warneton. Marché public de services en vue de la désignation d'un auteur de projet. Projet, cahier spécial des charges et estimation. Approbation. Fixation du mode de passation de ce marché de services et des critères de sélection. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, quitte la séance.

**20<sup>e</sup> objet :** Logement. Ancrage communal 2009-2010. Rénovation de l'habitation située 67, chaussée de Wervicq à 7780 Comines-Warneton. Marché public de travaux. Lot 1 : gros œuvre. Projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection qualitative. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**21<sup>e</sup> objet :** Logement. Ancrage communal 2009-2010. Rénovation de l'habitation située 67, chaussée de Wervicq à 7780 Comines-Warneton. Marché public de travaux. Lot 2 : charpente et menuiserie. Projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection qualitative. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**22<sup>e</sup> objet :** Logement. Ancrage communal 2009-2010. Rénovation de l'habitation située 67, chaussée de Wervicq à 7780 Comines-Warneton. Marché public de travaux. Lot 3 : couverture. Projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection qualitative. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :



Voir annexe.

**23<sup>e</sup> objet : Logement. Ancrage communal 2009-2010. Rénovation de l'habitation située 67, chaussée de Wervicq à 7780 Comines-Warneton. Marché public de travaux. Lot 4 : techniques des fluides. Projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection qualitative. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**24<sup>e</sup> objet : Logement. Ancrage communal 2009-2010. Rénovation de l'habitation située 67, chaussée de Wervicq à 7780 Comines-Warneton. Marché public de travaux. Lot 5 : électricité. Projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection qualitative. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**25<sup>e</sup> objet : Logement. Immeuble situé rue Beauchamp, 6 à 7780 Comines-Warneton. Fixation du montant du loyer. Délibération du Conseil Communal du 31.03.2014 (7<sup>ème</sup> objet). Modification. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, rentre en séance et reprend ses fonctions de Conseiller Communal.

Monsieur David KYRIAKIDIS, Conseiller Communal, quitte la séance.

**26<sup>e</sup> objet : Logement. Ancrage Communal. Programme triennal d'actions 2014-2016. Mise en place d'un Community Land Trust. Création de la fondation privée « Val de Lys ». Approbation des statuts et désignation des 3 représentants de la Ville. Décision.**

Monsieur le Président propose au Conseil de créer la fondation privée « Val de Lys », d'approuver le projet de statuts établi à cet effet et de procéder à la désignation des 3 représentants de la Ville.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, précise qu'il est d'accord sur le principe de la construction juridique relative au *Community Land Trust*, mais demande à ce que la minorité puisse être représentée au sein de cette fondation en fonction, par exemple, de la clé d'Hondt. Il signale qu'en cas de non-ouverture à la minorité, les membres du groupe MR s'abstiendront sur ce point.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment le Logement dans ses attributions, qui rappelle que le principe du *Community Land Trust* voulu par la Région Wallonne exige une participation de personnes tierces aux pouvoirs publics, que la représentation des pouvoirs publics dans les organes de gestion de la fondation est, de par ce fait, très réduite et qu'il y a lieu d'éviter que les partis formant la majorité ne soit pas, par le jeu d'alliances, mise en minorité, et en avoir délibéré, le Conseil prend, par 13 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette

CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON et Monsieur Patrick DOMICENT, Conseillers Communaux, 4 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Mesdames Alice LEEUWERCK et Myriam LIPPINOIS, Conseillers Communaux, et 2 voix contre, celles de Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

**27<sup>e</sup> objet : Création d'un Community Land Trust (C.L.T.). Cession à titre gratuit à la Fondation « Val de Lys » d'une parcelle de terrain située Sentier de Gand au Bizet. Délégation. Décision.**

Monsieur le Président propose au Conseil de céder à titre gratuit à la Fondation « Val de Lys » une parcelle de terrain située Sentier de Gand au Bizet et ce, dans le cadre de la création d'un *Community Land Trust* (C.L.T.),

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 17 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Monsieur Freddy BAELEN, Madame Chantal BERTOUILLE, Messieurs Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur Vincent BATAILLE, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur Stéphane DEJONGHE, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON et Monsieur Patrick DOMICENT, Conseillers Communaux, et 2 voix contre, celles de Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

**28<sup>e</sup> objet : Biens immobiliers. Mise à disposition de l'A.S.B.L. L'Echelle d'une partie de l'ancien bâtiment du Forem situé rue de la Procession, 45 à Comines. Convention. Approbation. Délégation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**29<sup>e</sup> objet : Biens immobiliers. Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle rue du Commerce sur le domaine de la S.N.C.B. Contrat 03890/52836. Approbation. Délégation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**30<sup>e</sup> objet : Intercommunale I.E.G.. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 29.12.2014. Approbation des points inscrits aux ordres du jour. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 17 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Monsieur Freddy BAELEN, Madame Chantal BERTOUILLE, Messieurs Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur Vincent BATAILLE, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur Stéphane DEJONGHE, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON et Monsieur Patrick DOMICENT, Conseillers Communaux, et 2 voix contre, celles de Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, qui justifient leur position par une trop grande voracité dans l'accaparement de terres destinées à l'industrie par rapport aux zones agricoles, la résolution suivante :

Voir annexe.

**31<sup>e</sup> objet : Etrangers. Convention de partenariat entre le Ce.R.A.I.C. et la Ville dans le cadre de l'accueil des primo-arrivants. Approbation. Délégation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**32<sup>e</sup> objet : Infrastructures sportives communales. Convention d'occupation par le C.S.L.I. A.G.I.S.C. Approbation. Délégation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur David KYRIAKIDIS, Conseiller Communal, rentre en séance et reprend ses fonctions de Conseiller Communal.

**33<sup>e</sup> objet : Dossier de reconnaissance et d'expropriation de la zone d'activité économique mixte (Z.A.E.M.) de Bas-Warneton. Dossier N°2173. Avis. Décision.**

Monsieur le Président propose au Conseil d'émettre un avis sur le dossier de reconnaissance et d'expropriation de la zone d'activité économique mixte (Z.A.E.M.) de Bas-Warneton.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, précise qu'il va s'abstenir sur ce point, étant donné que les parcelles concernées sont situées le long d'un cours d'eau et qu'il n'est pas prévu d'aménager à proximité de cet emplacement un embarcadère.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime que l'agriculture va subir des conséquences dommageables, rappelle la volonté exprimée dans un passé proche par Monsieur Jean-Marie LEMENU, ex-Conseiller Communal, de voir se créer un comité de vigilance et exprime sa crainte de ne voir qu'une seule entreprise occuper cet espace dédié aux entreprises.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président, qui précise que les Voies Hydrauliques n'accepteraient pas la réalisation d'un embarcadère à cet endroit et qu'il n'est pas question de n'autoriser que l'implantation d'une seule entreprise, et en avoir délibéré, le Conseil prend, par 17 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Monsieur Freddy BAELEN, Madame Chantal BERTOUILLE, Messieurs Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON et Monsieur Patrick DOMICENT, Conseillers Communaux, et 3 abstentions, celles de Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

**34<sup>e</sup> objet : Motion contre le Traité Transatlantique. Adoption. Décision.**

Monsieur le Président propose au Conseil d'adopter une motion contre le Traité Transatlantique en cours de négociations.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime que s'agissant de commerce international, la présente assemblée ne constitue pas le niveau de pouvoir adéquat où cette question doit être abordée et estime qu'il y a lieu de faire confiance dans les autorités supérieures. Il précise que les membres de son groupe s'abstiendront sur le vote de ce point.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, qui précise que l'agriculture va souffrir de cet accord s'il se confirme et rappelle que les normes sanitaires belges sont très strictes, et de Monsieur le Président, qui donne lecture intégrale du projet de motion et des destinataires de celle-ci, et en avoir délibéré, le Conseil prend, par 16 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI et Monsieur Patrick DOMICENT, Conseillers Communaux, et 4 abstentions, celles Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE et Mesdames Alice LEEUWERCK et Myriam LIPPINOIS, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

**35<sup>e</sup> objet : Personnel communal. A.S.B.I. Comines Contact Culture. Convention de mise à disposition. Approbation. Délégation. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**36<sup>e</sup> objet : Personnel communal. Programme de transition professionnelle. Introduction d'une demande de prolongation pour la huitième demande P.T.P. à transmettre au Service Public de Wallonie (aménagement et entretien de la ligne S.N.C.B. démantelée-RAVeL). Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**37<sup>e</sup> objet : Personnel communal. Programme de Transition Professionnelle. Introduction d'une demande de prolongation P.T.P. à transmettre au Service Public de Wallonie (projet Wallo'net). Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

**37<sup>e</sup> objet a : Nouvelle extension de CL Warneton à Warneton. Examen. Décision.**

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

*Une demande pour un second congélateur à côté de celui déjà existant est prévue et les élus de Deûlémont ainsi que des citoyens ont été précisément informés. Avez-vous déjà demandé à l'entreprise d'en informer les autorités locales, comptez-vous le faire et quand ? Les citoyens de Comines-Warneton auront-ils une réunion d'information ? Ce projet fera-t-il l'objet d'une étude d'incidence, d'une enquête publique et dans quels délais ?*

*Le dossier est en voie de finalisation et son contenu impliquera ou non l'organisation d'une étude d'incidences et d'une enquête publique. Les procédures réglementaires devront être suivies.*

*De multiples désagréments s'imposent aux riverains de l'entreprise de part et d'autre de la frontière. Les bruits incessants qui ont déjà fait l'objet de plaintes, des rejets dans la Lys et ses bras morts qui ont fait l'objet de plaintes, la vision imposée d'énormes structures et les odeurs persistantes. De sérieux problèmes de trafic sont liés aux passages multiples de convois au centre de Warneton. Plusieurs incendies marquent encore les esprits.*

*Comme déjà signalé, les plaintes relatives aux nuisances d'exploitation de l'entreprise transmises auprès des services communaux ont été transmises, pour suites voulues, à la Police de l'Environnement (Département de la Police et des Contrôles-D.P.C.).*

*Nous sommes étonnés de lire dans de récents articles de presse que les responsables de l'entreprise étaient très surpris d'apprendre qu'il existait des problèmes d'odeurs, de bruits et de vapeurs grasses.*

*Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Bourgmestre, Echevins et Conseillers pour l'attention que vous prêterez à ces questions que nous voulons constructives et bénéfiques pour tous les habitants de Comines-Warneton. ».*

Il attire également l'attention de la présente assemblée sur la nécessité d'être cohérent dans ce dossier par rapport aux zones inondables.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, rappelle l'historique de l'implantation de cette entreprise, estime que les représentants de la société sont de mauvaise foi, qu'un devoir de transparence doit être respecté dans leur chef et estime « vexant » que l'entreprise ait d'abord consulté la commune de Deûlémont avant la commune de Comines-Warneton alors que c'est cette dernière qui sera amenée à se prononcer sur la demande de permis. Il signale enfin craindre la politique « du fait accompli » de la part de l'entreprise.

Monsieur le Président précise :

- qu'aucune demande de permis unique n'a, à l'heure actuelle, été déposée auprès du service Environnement, mais que l'exploitant a signalé qu'un dossier de demande de permis unique devrait être déposé en ce sens dans le courant du mois de janvier 2015 ;
- qu'un avant-projet a effectivement été présenté, de même qu'une étude paysagère, à la commune de Deûlémont et, tout récemment, aux membres du Collège Echevinal ;
- qu'aucun commencement de travaux ne peut être initié sans l'obtention d'un permis délivré préalablement ;
- que la Police de l'Environnement (D.P.E.) fait son travail lorsque la Ville lui transmet une plainte dont elle est saisie.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

Messieurs Luc DE GEEST, Echevin, et Monsieur David KYRIAKIDIS, Conseiller Communal, quittent la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 23.00 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

C. VANYSACKER.

G. DELEU.